

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Pierre Nicollier, Beatriz de Candolle, Pierre Conne, Yvan Zweifel, Murat-Julian Alder, Alexis Barbey, Raymond Wicky, Jean-Charles Lathion

Date de dépôt : 7 octobre 2021

Proposition de motion

Non à un contournement de Genève payant !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la fin de la concession accordée à ATMB pour le tronçon du contournement de l'agglomération genevoise entre Annemasse et St-Julien-en-Genevois depuis 2015 ;
- les compensations financières demandées par ATMB pour la prolongation du bail à l'horizon 2050 ;
- la volonté de l'Etat français d'accepter le paiement, par un prélèvement indirect sur l'utilisateur (péage), de ces compensations¹ d'ici 2024 ;
- la difficulté d'encourager le transfert modal dans cette région en lien avec la faiblesse du réseau de transports en commun ;
- le report certain de nombreux utilisateurs vers les voies secondaires en cas de contournement payant ;
- la situation déjà critique des petites douanes et des villages adjacents des deux côtés de la frontière, et tout particulièrement Perly, Soral et Sézegnin sur le territoire genevois ;
- la gratuité de pratiquement toutes les infrastructures routières permettant les contournements d'agglomérations en France,

¹ <https://www.senat.fr/questions/base/2016/qSEQ160220080.html>

invite le Conseil d'Etat

à identifier, avec l'appui de la Confédération et des autorités françaises compétentes, (i) des solutions permettant de maintenir la gratuité du contournement autoroutier et (ii) toute autre action permettant d'éviter des reports de trafic vers les axes secondaires et les zones d'habitation du sud du territoire franco-genevois.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le département de Haute-Savoie a annoncé, par la voix de son président Christian Monteil, le mercredi 23 juin dernier, la remise en péage du tronçon autoroutier Annemasse – St-Julien-en-Genevois. Ce projet fait suite à la fin de la concession accordée à l'ATMB pour ce même tronçon depuis 2015 et aux demandes de compensations financières demandées par ce prestataire pour prolonger la gratuité à l'horizon 2050.

Outre les conséquences en termes de coût que cela engendrera pour les 50 000 utilisateurs quotidiens de ce tronçon, il convient d'anticiper également les conséquences que cela aura en matière de report sur le réseau routier secondaire. En effet, comme l'a dit Yves Gerber, directeur du TCS Genève, concernant l'utilisation du réseau routier : « les deux critères de choix sont le coût et le temps de trajet ». Cela signifie qu'une grande partie des 50 000 utilisateurs précités risque de se détourner vers le réseau secondaire et donc d'engorger les petites douanes déjà saturées.

Il convient de rappeler qu'il est prévu une augmentation du trafic routier de +47% à l'horizon 2040 entre la France voisine et Genève². Alors que de petites douanes comme celles de Soral n'arrivent déjà plus à absorber le trafic actuel, le projet de péage autoroutier représente un danger de surcharges ingérables pour ces mêmes petites douanes.

Il est nécessaire de préserver la bonne qualité du trafic d'agglomération, dans la mesure où nous n'avons pas de perspectives claires concernant la traversée du lac au large de la ville. Par ailleurs, aucune étude d'impact n'a été mandatée pour ce projet majeur : les conséquences sur le réseau secondaire n'ont donc pas été mesurées. Il convient de souligner également que le réseau de transports en commun ne serait pas capable d'assumer un report modal, par manque de capacités et de maillage dans cette région.

Dans notre région, de nombreux tronçons autoroutiers, principalement des contournements d'agglomération, sont gratuits, tels que les axes Sallanches – Saint-Gervais ou La Roche – Bonneville. C'est par ailleurs le cas de la plupart des contournements autoroutiers d'agglomérations en France, à

² <https://www.tdg.ch/soral-fait-le-deuil-amer-de-son-contournement-139315703685>

l'exception notable de celui de Nice, ce qui a fait l'objet d'une pétition en 2018³.

Au vu de ces explications, les auteurs vous remercient, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable au présent texte.

³ <https://www.nicematin.com/faits-de-societe/le-contournement-de-nice-pourrait-il-etre-gratuit-19332>